

## **CAHIER DES CHARGES DU-DE LA CONCIERGE DE LA HALLE POLYVALENTE DE REBEUVELIER**

### **1. Bases légales**

- a. Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Courrendlin
- b. Règlement relatif au statut du personnel communal

### **2. Autorités supérieures/subordination**

- a. Autorités supérieures :
  - Le maire
  - Les conseillers communaux
  - Le concierge-chef
- b. Subordination :
  - néant

### **3. Généralités concernant la fonction**

- a. Comportement  
Dans ces rapports avec l'autorité communale, le personnel communal et le public, le fonctionnaire fait preuve de toute la disponibilité, le respect et les égards requis.
- b. Secret professionnel  
Le concierge est tenu au secret professionnel et doit observer la plus grande discrétion sur toutes les affaires qui se traitent dans les services. Cette obligation subsiste même après la cessation des rapports de services.

### **4. Tâches**

Le concierge de la halle polyvalente est appelé à effectuer les travaux d'entretien et de nettoyage du bâtiment et de ses alentours.

#### Nettoyage quotidien :

- Sol de la halle
- Douches
- Toilettes
- Hall d'entrée

#### Nettoyage hebdomadaire :

- Sol de la halle : récurage
- Douches : récurage et désinfection
- Toilettes : nettoyage intermédiaire
- Hall d'entrée : tapis, récurage, fenêtres, porte d'entrée

#### Nettoyage annuel :

- Grands nettoyages dans tout le bâtiment y compris fenêtres

Le concierge est tenu de signaler tous problèmes techniques ou dysfonctionnements qu'il constate sans délai au concierge-chef.

### **5. Charges particulières**

Le concierge est tenu, en sus des tâches précitées, d'exécuter les charges particulières ordonnées par les instances auxquelles il est subordonné qui entrent dans le cadre de sa fonction ou qui sont commandées par les impératifs du service.

Il peut être sollicité pour assurer des remplacements dans les travaux d'entretien d'autres bâtiments communaux à la demande du concierge-chef.

### **6. Approbation**

Le présent cahier des charges a été approuvé par le conseil communal lors de sa séance du et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2020.

Courrendlin, le 3 mars 2020

Commune de Courrendlin

Le Maire :                      Le/la Secrétaire :

J. Burkhalter

L'employé-e

---